

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT N ° II-AS163

présenté par

Mme Simonnet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisà Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Travail et emploi »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	27 500 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	27 500 000	0
TOTAUX	27 500 000	27 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les député.es membres du groupe LFI-Nupes demandent une augmentation des effectifs de l'inspection du travail.

Le plein emploi ne peut être atteint au prix du développement de zones de non droit au travail. Par leur présence sur le terrain, les inspecteurs du travail ont une connaissance fine des problématiques liées au droit du travail. Par leur action, ils sont un rempart face aux pratiques illégales d'employeurs peu scrupuleux.

Et pourtant. Les inspecteurs du travail sont de moins en moins nombreux. Bien que le ministère chargé du Travail ait cessé de communiquer ses chiffres, certains documents administratifs et rapports parlementaires ont permis aux organisations syndicales de dresser un état des lieux. Selon la CGT Travail Emploi Formation professionnelle, les contrôleurs, au nombre de 2249 en 2010, n'étaient plus que 1700 en mars 2022, soit une perte sèche de près de 550 agents en 12 ans. Le nombre de sections d'inspection du travail ne disposant pas de contrôleur attiré a bondi ces dernières années, de 376 en 2021 à 446 en mars 2023. Le taux de vacances sur les postes s'élève à plus de 22 %. Chaque année le nombre de postes ouverts au concours est insuffisant pour compenser les départs à la retraite. Par ailleurs, 40 % des places ouvertes ne sont pas attribuées.

La profession peine à attirer tant elle est maltraitée et ses conditions de travail entravées : salaire insuffisant, baisse des moyens, attaques des agents par le ministère.

Dans la Marne, un inspecteur du travail, Anthony Smith, a été suspendu pendant 918 jours pour avoir fait son travail et engagé une procédure de référé vis-à-vis d'une entreprise refusant de fournir des masques à ses employés lors de la crise du Covid-19. La direction régionale de l'inspection du travail avait agi sous pression de la ministre du Travail d'alors, Muriel Pénicaud.

En mai 2023, plusieurs organisations syndicales ont révélé que des cadres du ministère du Travail prenaient part à des formations payantes, dispensées par un organisme privé à destination des employeurs, afin de leur apprendre à « se défendre en cas de contentieux ou de procès-verbal par l'inspection du travail ». Cela revenait, pour le ministère, à saper l'action de ses propres agents que sont les inspecteurs du travail. Indirectement, il légitime et conforte les employeurs hors-la-loi.

Les 1700 inspecteurs du travail doivent veiller au respect des droits de plus de 20 millions de salariés en France. En raison du taux de vacance, plus de 4,5 millions de salariés seraient dans l'incapacité de se tourner vers un inspecteur du travail. Afin de remédier à cet état, particulièrement inquiétant, de renoncement à assurer la protection des salariés, nous proposons le recrutement d'inspecteurs du travail pour rétablir les effectifs à un niveau minimum égal à celui de 2010.

À ces fins, cet amendement propose de mobiliser des crédits supplémentaires pour affecter 550 équivalents temps plein (ETP) à ces groupes de travail. À raison de 50 000 euros par équivalent temps plein, il propose de mobiliser 27,5 millions d'euros pour les embauches.

En conséquence des règles de recevabilité financière, cet amendement transfère 27 500 000 d'euros en AE et CP de l'action 01 intitulée « Développement des compétences par l'alternance » du programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » vers l'action 16 « Personnels mettant en œuvre les politiques d'amélioration de la qualité de

l'emploi et des relations du travail » du programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail ».